



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

■ ■ ■ Mission EDD ■ ■ ■

ACCOMPAGNER LES

ÉCO-DÉLÉGUÉS

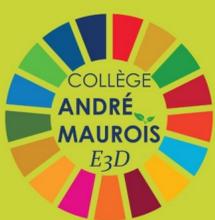
Collèges et lycées

Que disent les textes ?

Conformément au **BOEN du 29 août 2019 relatif à la Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD)** et au **BOEN du 24 septembre 2020** relatif au renforcement de l'EDD, les classes au collège et au lycée élisent des éco-délégués.

Les éco-délégués élus sont des élèves qui s'engagent pour porter auprès des autres la réflexion sur les enjeux du DD et promouvoir des actions concrètes et des projets contribuant aux **Objectifs de développement durable (ODD)**.

Ils sont complémentaires d'autres élèves dans l'établissement qui agissent aussi en faveur d'un développement plus durable, dans le cadre de clubs par exemple, tout en ayant des missions spécifiques.



ELECTIONS DES ECO-DELEGUES

TU VEUX REFLECHIR A DES SOLUTIONS POUR RENDRE LE COLLÈGE PLUS ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ?

TU VEUX EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

TU VEUX AGIR CONCRETEMENT POUR UN MONDE MEILLEUR ?

Alors rejoins le groupe des **Eco-délégués** en participant aux élections (en même temps que l'élection des délégués).

Comment les recruter ?

Les élections des éco-délégués peuvent être organisées simultanément avec celles des délégués de classe. Un délégué de classe pouvant par ailleurs aussi être éco-délégué.

Il est recommandé d'informer les professeurs principaux des missions des éco-délégués afin qu'ils donnent envie aux élèves de s'engager, il est aussi possible de procéder à une campagne d'affichage dans l'établissement (comme dans l'exemple ci-contre) pour inciter les élèves à candidater.

Une fois le groupe des éco-délégués constitué, il s'agira de le former et de le mettre en action.

Les missions des éco-délégués



Des relais de connaissances, d'informations, d'actualités auprès de leurs camarades. Ils informent aussi leurs classes des projets auxquels elles peuvent s'associer.



Des ambassadeurs qui représentent leurs camarades lors de réunions comme le Comité de pilotage EDD où sont prises des décisions concernant le développement durable dans l'établissement. Les éco-délégués agissent aussi en lien avec le CVC ou le CVL. Ils peuvent aussi représenter leur établissement lors d'événements.



Des décideurs et des acteurs dans la mise en place d'actions. Dans le cadre d'une pédagogie de projet, ils élaborent et assurent la mise en place des étapes permettant de réaliser des actions en lien avec les ODD.



Des garants des actions menées en participant aux évaluations des projets.

Qui accompagne les éco-délégués ?

C'est particulièrement **le (ou les) référent(s) EDD de l'établissement** qui a pour mission de former et d'encadrer le groupe des éco-délégués tout au long de l'année. Les référents EDD peuvent être des professeurs, des CPE, ou tout autre membre de la communauté éducative ; ils diffusent l'information et les ressources pédagogiques concernant l'EDD, font le lien entre les différents projets, les instances, l'établissement (tel le **Comité de pilotage E3D**) et ses partenaires.

Pour former les Référents EDD à accompagner les éco-délégués, **l'académie propose des stages au PAF**. Les établissements peuvent aussi être accompagnés spécifiquement dans leur démarche globale par l'équipe académique EDD.



Quels objectifs de formation des éco-délégués ?

La formation des éco-délégués a pour objectif de leur faire connaître, comprendre et s'approprier :

- **Les objectifs de développement durable (Agenda 2030) ;**
- **Les missions d'un éco-délégué ;**
- **La démarche de projet : diagnostiquer - planifier - agir - communiquer - évaluer ;**
- **La démarche globale de DD (E3D) d'un établissement scolaire.**

La formation a aussi pour objectif de former au **travail collaboratif** et de créer un esprit de groupe à même d'impulser une culture du développement durable dans l'établissement.

Quels outils et supports pour former les éco-délégués ?

La formation des éco-délégués peut prendre diverses formes. Le groupe peut se rencontrer sur un créneau hebdomadaire dans un lieu propice au travail en ateliers (Le CDI par exemple), de même qu'il est possible d'imaginer une sortie ou un séjour.



**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**Le guide de
l'éco-délégué**

Agir pour la planète au collège



Pour approfondir les ODD et comprendre les enjeux systémiques du DD

Une **sélection de ressources** (jeux, posters, vidéos, dossier pédagogique Canopé...) pour découvrir les ODD avec les éco-délégués.

Pour faire découvrir les missions des éco-délégués

Des **guides élaborés par le ministère en collaboration avec l'ADEME** pour découvrir les missions des éco-délégués en collège et en lycée.

Un **site d'e-formation pour les référents EDD et les éco-délégués**.

Pour aborder la notion d'engagement des éco-délégués

Les **vidéos issues de la Masterclasse "Mon engagement pour le DD"** : témoignage d'éco-délégués de lycée et de collège : comment et pourquoi s'engager ? qu'est-ce que cela apporte d'être éco-délégué ? Quelles questions cela pose-t-il ? Avec le témoignage d'une scientifique engagée : Valérie Masson-Delmotte.

Pour travailler la démarche de projet et le travail collaboratif

Un **répertoire de techniques d'animation de groupe** pour faire réfléchir et développer l'esprit d'équipe.

Au terme de la formation, les éco-délégués doivent être en mesure de définir des actions et de s'organiser en groupes de travail autonomes. Pour suivre les étapes des projets, on peut demander aux groupes de tenir des carnets de bord qui faciliteront les points d'étapes.



Quelles peuvent être les actions des éco-délégués ?

Les éco-délégués sont incités à proposer des actions ou à s'inscrire dans des initiatives déjà en cours dans l'établissement.



Gaspillage alimentaire : diagnostic, sensibilisation, tables de tri, compost...



Énergie : diagnostic énergétique, actions de sensibilisation...



Déchets : tri du papier et des emballages, créations en produits recyclés...



Biodiversité : création et entretien d'un coin nature, d'un jardin potager...



Solidarité : mise en place d'opérations solidaires au profit d'associations...



Éducation : mise en place d'un tutorat entre pairs...



Mobilité : actions en faveur de l'éco-mobilité...



Communication : rédaction d'articles (journal, site), productions de clips vidéos...

Des **exemples détaillés d'actions** sont à retrouver sur le site **EDD Versailles**.

Témoignage vidéo d'éco-délégués collégiens (Collège Gérard Philipe, Massy).

Enfin, certaines actions peuvent se réaliser dans le cadre d'appels à projet (**Jeunes reporters pour l'environnement...**), de concours (tel le **Prix de l'action éco-déléguée**) ou de journées thématiques (**Journée mondiale de l'eau...**). De même, des actions nécessiteront un **partenariat** avec une association ou une collectivité locale.



Témoignage : la réalisation d'un Plan de mobilité scolaire par les éco-délégués



Au collège André Maurois d'Épinay-sur-Orge, **un petit groupe d'éco-délégués s'est donné pour mission de promouvoir l'éco-mobilité**, et en particulier le vélo. Ils ont d'abord mené un diagnostic pour connaître les habitudes de transports de leurs camarades et comprendre les freins à l'utilisation du vélo. Les éco-délégués ont réalisé une cartographie des modes de transports et des chemins empruntés par les élèves et le personnel du collège afin de comprendre les dynamiques de mobilité.

Suite à ce diagnostic, les éco-délégués ont réfléchi à différentes solutions (local vélo plus grand et accessible, pistes cyclables...) tant dans le collège qu'à l'échelle de la ville. Le fruit de leur travail a été consigné dans un document officiel, le Plan de Mobilité Scolaire (PMS). Ils l'ont ensuite distribué aux élus, et une réunion avec la municipalité et le Conseil départemental a eu lieu pour faire avancer les solutions. En parallèle, le groupe organise la semaine de l'éco-mobilité 2021, consistant notamment à encourager les élèves à venir en vélo à travers un challenge mobilité et d'autres animations.

Comment évaluer et valoriser les compétences acquises par les éco-délégués ?

Le travail des éco-délégués s'inscrit dans les **parcours éducatifs** : **parcours citoyen, parcours avenir, parcours santé, parcours EAC**. En fonction des projets menés, ils donnent une cohérence, au fil de la scolarité, au travail des élèves et le relie à ce qui est fait par ailleurs dans l'établissement.

En 3ème, certains éco-délégués pourront présenter leur travail dans le cadre de **l'oral du DNB**.

Les éco-délégués acquièrent des connaissances et des compétences qu'il est important qu'ils repèrent eux-mêmes. Le **passport de compétences** est un outil au service de cette explicitation et une reconnaissance des acquis des élèves.



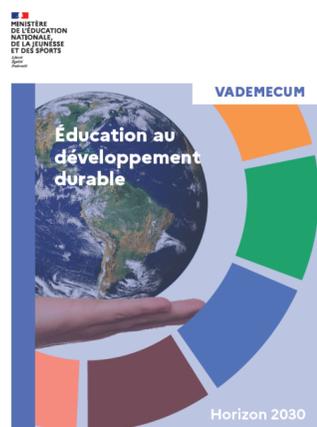
Les compétences acquises sont aussi à valoriser dans les bulletins, le LSU ou encore dans Parcoursup.

Les éco-délégués et la démarche E3D



Les éco-délégués sont pleinement associés à la **démarche globale de développement durable (démarche E3D)** de l'établissement.

Certains d'entre eux sont acteurs du pilotage de la démarche en siégeant au **Comité de pilotage E3D**. La présence d'un groupe d'éco-délégués actif est par ailleurs un des critères pour obtenir le **Label E3D**.



Pour aller plus loin, vous pouvez télécharger le **vademecum EDD** (janvier 2021) qui rappelle les enjeux de l'éducation au développement durable et montre également comment les élèves peuvent agir et s'engager dans des projets, et en particulier les éco-délégués.



edd.ac-versailles.fr



[@edd_versailles](https://twitter.com/edd_versailles)